ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» arrêté au 31 Décembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes:

1/ Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, La société « ATTIJARI PLACEMENTSICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réuni le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

2/ Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°4-4 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 5 264 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Hichem AMOURI

BILAN

arrêté au 31/12/2017 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	216 404	448 487
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachésb - Obligations et Valeurs assimiléesc - Autres Valeurs		216 404 - -	448 487 - -
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		395 399	263 627
a - Placements monétaires b - Disponibilités	3-10	- 395 399	- 263 627
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		611 804	712 114
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	4 166	4 345
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	79 212	91 141
TOTAL PASSIF		83 378	95 486
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-4	533 238	610 930
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	-4 813	5 698
a - Sommes distribuables des exercices antérieursb - Sommes distribuables de l'exercice		- -4 813	- 5 698
ACTIF NET		528 426	616 629
TOTAL DAGGIE ET ACTIE MET		044.004	740.444
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		611 804	712 114

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

		Période du	Période du	Période du	Période du
	Notes	01/10/2017 au	01/01/2017 au	01/10/2016 au	01/01/2016 au
		31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille -	0.0		44.040		440.004
titres	3-2	-	14 242	-	110 034
a - Dividendes		-	14 242	-	94 985
b - Revenus des obligations					
et valeurs assimilées		-	-	-	15 049
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-3	1 590	5 363	825	35 121
TOTAL DES REVENUS DES					
PLACEMENTS		1 590	19 605	825	145 156
CH 1 - Charges de gestion des					
placements	3-8	-2 262	-9 309	-2 439	-59 848
REVENU NET DES PLACEMENTS		-673	10 296	-1 614	85 307
		-073	10 290	-1 014	63 307
PR 3 - Autres produits		-	-	-	-
CH 2 - Autres charges	3-9	-2 910	-15 109	-2 750	-15,126
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 582	-4 813	-4 363	70 181
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		_	_	_	-64 483
		_		-	-04 403
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-3 582	-4 813	-4 363	5 698
PR 4 - Régularisation du					
<u>résultat d'exploitation</u>					
<u>(annulation)</u>		-	-	-	64 483
 Variation des +/- values potentielles sur titres 		23 237	28 361	66 426	-578 082
* +/- values réalisées sur cession		_5 _5.	_0 00.	33 .20	0.000
des titres		-32 196	-104 301	5 065	374 722
* Frais de négociation de titres		-153	-1 752	-957	-19 309
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-12 695	-82 505	66 171	-152 488
-					

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2017 au	Période du 01/01/2017 au	Période du 01/10/2016 au	Période du 01/01/2016 au
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant				
des opérations d'exploitation				
a - Résultat d'exploitation	-3 582	-4 813	-4 363	70 181
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	23 237	28 361	66 426	-578 082
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-32 196	-104 301	5 065	374 722
d - Frais de négociation de titres	-153	-1 752	-957	-19 309
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-5 698	-	-54 160
AN 3 -Transaction sur le capital				
a - Souscriptions	-	-	-	1 386
* Capital	-	-	-	1 392
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-10
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	5
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-4 001 163
* Capital	-	-	-	-4 174 694
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	238 020
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-64 489
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-12 695	-88 203	66 171	-4 206 425
AN 4 - Actif Net				
a - En début de période	541 121	616 629	550 457	4 823 054
b - En fin de période	528 426	528 426	616 629	616 629
AN 5 - Nombre d'actions				
a - En début de période	428	428	428	3 427
b - En fin de période	428	428	428	428
VALEUR LIQUIDATIVE	1 234,640	1 234,640	1 440,721	1 440,721
DIVIDENDE	-	13,313	-	15,804
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-2,35%	-13,38%	12,02%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 216 404 Dinars contre 448 487 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Coût d'acquisition	272 931	533 375
- Actions et droits rattachés	89 967	504 579
- Titres OPCVM	182 964	28 796
Plus ou moins-values potentielles	-56 527	-84 888
- Actions et droits rattachés	-54 563	-84 959
- Titres OPCVM	-1964	71
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées		-
Total	216 404	448 487

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres accusent un solde nul pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	6 768	_	86 933
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 474	-	8 051
- Revenus des Obligations et des				
valeurs assimilées	-	-	-	15 049
Total	-	14 242	-	110 034

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, à 1 590 Dinars contre 825 Dinars du 01/10/2016 au 31/12/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Intérêts/ Compte courant	1590	5 363	825	15 303
- Intérêts / dépôt à terme	-	-	-	19 818
- Intérêts / certificat de dépôt	-	-	-	
Total	1 590	5 363	825	35 121

3-4 Note sur le capital

Capital au 30/09/2017	
- Montant	542 351
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	_
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	23 237
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-32 196
- Frais de négociation de titres	-153
Capital au 31/12/2017	
- Montant	533 238
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
-Sommes distribuables de l'exercice	-4813	5 698
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Total	-4 813	5 698

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 4 166 Dinars contre 4 345 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Gestionnaire	1584	1 710
- Dépositaire	2582	2 635
Total	4 166	4 345

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 79 212 Dinars contre un solde 91 141 Dinars au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires du Commissaire aux Comptes	7 866	10 454
Honoraires du Liquidateur	2 976	-
Dividende à payer exercice 1995	67	67
Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
Dividende à payer exercice 2000	66	66
Dividende à payer exercice 2001	69	69
Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
Dividende à payer exercice 2003	633	633
Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
Dividende à payer exercice 2005	851	851
Dividende à payer exercice 2006	338	338
Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
Dividende à payer exercice 2008	134	134
Dividende à payer exercice 2009	133	133
Dividende à payer exercice 2010	221	221
Dividende à payer exercice 2011	157	157

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Dividende à payer exercice 2012	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	111
- CMF à payer	46	50
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	16 402	28 254
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	740	1 201
Total	79 212	91 141

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, à 2 262 Dinars contre 2 439 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	1 588	6 538	1 713	42 036
- Rémunération du dépositaire	673	2 771	726	17 812
Total	2 262	9 309	2 439	59 848

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, s'élèvent à 2 910 Dinars, contre 2 750 Dinars du 01/10/2016 au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1537	6100	2 514	10 000
- Honoraires du Liquidateur	-126 [*]	2976	-	-
- Redevance CMF	136	555	145	3 562
- Autres charges	52	169	5	73
- Contribution conjoncturelle	1328	5264	-	-
- TCL	-18	45	86	1 491
Total	2 910	15 109	2 750	15 126

^{*}suite au retraitement de l'abonnement de la charge du liquidateur sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 395 399 Dinars contre 263 627 Dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	393 743	254 292
- Sommes à l'encaissement	261	8 706
- Sommes à régler	-212	-212
- Intérêts courus /compte courant	1606	841
Total	395 399	263 627

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2017, s'élève à 6 538 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2017, s'élève à 2 771 Dinars TTC.

4- 3 Evénements significatif de l'exercice

La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur Aymen EL ABED en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 5 264 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été réglée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2017	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & Droits rattachés		89 967,065	35 403,614	5,787%	6,700%	
AIR LIQUIDE	1	216,989	89,000	0,015%	0,017%	0,00%
UADH	13 774	89 531,000	35 206,344	5,755%	6,662%	0,04%
DA1/12 AIRLI2014	1	20,106	8,000	0,001%	0,002%	0,00%
DA1/25AIRLI2015	1	9,280	3,700	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/28AIRLI2016	1	8,000	3,400	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/31AIRLI2017	1	7,000	2,670	0,000%	0,001%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	10	174,690	90,500	0,015%	0,017%	0,00%
TITRES OPCVM		182 964,160	181 000,863	29,585%	34,253%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 761	182 964,160	181 000,863	29,585%	34,253%	0,13%
Total Général		272 931,225	216 404,477	35,372%	40,953%	